



SG-DEFR 3003 Berne B-ECONOMY

Association suisse des vignerons encaveurs indépendants
Monsieur Willy Creteigny
Président
CP 171
1242 Satigny

Berne, le 29 septembre 2022

Votre lettre du 16 septembre 2022 relative à votre opposition au Contrôle de cave

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre du 16 septembre dernier et vous en remercie.

J'ai bien retenu votre revendication d'un statut particulier du vigneron-encaveur et des conséquences sur les contrôles qui devraient en découler selon vous, tout en constatant que ces questions ont déjà plusieurs fois été traitées par le Conseil fédéral, notamment à la suite d'interventions parlementaires.

Vous rappelez également avoir interjeté un recours avec d'autres vignerons-encaveurs auprès de l'OFAG contre la décision du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) du 3 décembre 2020 concernant le contrôle réglementaire des livres et des caves. Suite à la décision sur recours de l'OFAG du 16 août dernier, vous m'informez que vous allez déposer un recours contre celle-ci auprès du Tribunal administratif fédéral.

Les éléments que vous abordez dans votre lettre sont en rapport avec l'objet du litige. Par conséquent, la procédure administrative étant en cours, je ne me prononcerai pas sur la décision de l'OFAG.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral